

Allocution de Béatrice Métraux

Conseillère d'Etat

Assemblée générale AVSM

4 octobre 2019, Yverdon-les-Bains

Seules les paroles prononcées font foi

Monsieur le Président de l'AVSM,

Monsieur le président du Tribunal cantonal

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

Au nom du Conseil d'Etat, et en tant que cheffe du Département responsable des rapports avec les communes, je vous remercie de m'avoir invitée à votre assemblée générale annuelle.

C'est toujours avec intérêt que je participe à ce rendez-vous statutaire, car, au fil des rencontres et des poignées de main, il me permet de prendre la température de votre « corporation ».

La température c'est important et je partage le point de vue du président du Tribunal cantonal sur deux aspect :

- la judiciarisation de la société (recours accru à la police et aux tribunaux) ;
- croissance des mécontents qui rendent responsable l'Etat de leurs maux et de leurs difficultés.

Vous êtes « ce maillon » essentiel au bon fonctionnement des municipalités et, partant, des communes. Vous assurez, par ailleurs, la continuité du lien entre l'administration et les élus, appelés à être remplacés tôt ou tard, même si certains syndics ou municipaux ont pu être des champions de longévité.

Vous le savez, j'accorde beaucoup d'importance aux communes et à leurs difficultés. De monitorings réguliers réalisés par les préfets me permettent d'être au courant des situations de chacune d'entre elles.

Je connais donc vos préoccupations, voire vos inquiétudes, qui étaient au cœur de vos débats l'année dernière.

Certains de vos collègues souffraient, et souffrent peut-être encore, de tensions, voire d'abus, qui troublent leur travail, qui les démotivent, ou, pire, qui portent atteinte à leur santé.

Je le déplorais il y a un an, je le déplore aujourd'hui si ces situations ne se sont pas améliorées pour celles et ceux qui les vivent, qui les subissent.

Mais que peut faire le canton, me diriez-vous, pour faire face à ces problématiques?

La Constitution cantonale confère à l'État le rôle de surveillant des communes. Celui-ci n'intervient cependant que si la légalité n'est pas respectée par les autorités communales, il n'a pas à juger de l'opportunité d'une décision ou d'une action. Certains voudraient cependant qu'il intervienne de manière plus

tranchée ; d'autres excluent toute ingérence dans les affaires communales, même réduite au strict nécessaire. On le voit bien, la marge de manœuvre du canton est étroite.

Sauf cas exceptionnels, et je pense à celui de la ville de Vevey, la retenue et la prudence priment.

Toutefois, précisément à partir de la situation de Vevey, à la suite d'un audit que le Conseil d'Etat a commandé sur les relations de travail entre la Municipalité et son secrétaire municipal ainsi que ses chefs de service, nous avons pu faire des constats intéressants. Constats qui, à leur tour, ouvrent des pistes de réflexion stimulantes en vue d'une révision prochaine de la Loi sur les communes.

En effet, le rapport d'audit – qui est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud - propose d'élargir les prérogatives de l'Etat, dans une perspective de prévention, afin de réduire les risques de

dysfonctionnements et de lui permettre d'intervenir plus rapidement en cas de crise.

Il est par exemple recommandé de clarifier le rôle d'employeur de la Municipalité par rapport à celui du secrétaire municipal et des chefs de service.

Le rapport suggère également de soutenir les secrétaires municipaux et les chefs de service en intégrant ou en développant dans leur formation une attention particulière aux relations avec la Municipalité.

Plus en général, l'auditeur estime qu'il serait utile de partager avec votre association les enseignements tirés et à tirer du cas veveysan, afin de questionner et faire évoluer, le cas échéant, le rôle du secrétaire municipal.

Dans cette optique et dans les limites des compétences attribuées au canton dans ce domaine, j'examinerai avec le corps préfectoral, les associations des communes et vos représentants la possibilité de

concrétiser l'une ou l'autre de ces recommandations.
Et de faire évoluer le cadre légal, si nécessaire. Cela me paraît indispensable.

Les crises, en cela elles peuvent être bénéfiques, les crises nous obligent à nous interroger sur nos pratiques et sur l'opportunité de les modifier.

Cette capacité de résilience collective est primordiale, si l'on veut éviter de retomber à l'infini dans les mêmes travers.

C'est ce que je vous souhaite afin de conjurer mal-être, lassitude, épuisement, conflits qui nous empêchent finalement de nous consacrer à notre mission : être au service du bien commun ainsi que de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Une mission noble qui mérite tout notre considération et tout notre engagement.

Pour conclure, je souhaite vous livrer quelques informations au sujet des travaux entrepris en vue

d'une réforme en profondeur de la péréquation intercommunale, et des flux financiers entre le canton et les communes.

Le groupe de travail chargé des analyses techniques est à l'œuvre. Ses propositions servent de base de réflexion à la plateforme canton-communes. L'objectif, comme vous le savez déjà, est de finaliser une nouvelle péréquation pour janvier 2022.

Je vous remercie de votre attention.